



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2023
Convocation du 07 décembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 22
Absents Excusés Représentés : 3
Absents Excusés : /
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ – Aurélie PETIT.

Etaient absents excusés représentés : Mrs Mmes Régis SALLEZ représenté par David MORTREUX – Angélique DHINNIN représentée par Karine SKOTAREK – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER.

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD.

DCM_20231215-10 – Opération mixte de dynamisation du cœur de ville – Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt

Dans le cadre de la politique de redynamisation du centre-bourg et dans le prolongement de l'opération Norevie prévoyant la construction de 51 logement locatifs aidés, il est proposé au Conseil municipal de lancer un appel à manifestation d'intérêt permettant de sélectionner un candidat porteur d'un projet ambitieux, qualitatif et attractif sur un ensemble de parcelles situées Place Clémenceau derrière le café-brasserie, dont l'EPF est aujourd'hui propriétaire.

Il s'agit des parcelles cadastrées section B, n°2505, 2506, 3208, 3209, 3211, 3212, 3210, 3205, 3384, 1115, 2509, 2510, 3380, 1122, 1123, 1124 et 1127, sises Place Clémenceau à Raimbeaucourt, représentant une emprise au sol totale de 2940 m².

Le projet consiste en la reconquête de cet îlot de parcelles, permettant ainsi de conforter la centralité du bourg avec la création de commerces de proximité au rez-de-chaussée. L'objectif étant ici d'attirer des activités attractives, génératrices de flux et complémentaires aux activités artisanales et commerciales déjà présentes dans le cœur de ville.

Il sera également demandé la création de logements en accession constituant un accès au quartier Le Village.

Cet AMI aura pour finalité la mise en œuvre de cette opération mixte par un promoteur-bailleur afin de redonner au cœur du village toute son attractivité et de redynamiser son centre ancien.

A l'issue de cette procédure, le but étant que l'EPF puisse céder l'intégralité des parcelles dont elle est propriétaire directement au promoteur-bailleur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour une opération mixte de dynamisation du cœur de ville
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Adopté à 23 voix pour, 2 voix contre.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

Publié sur le site internet le 20 décembre 2023